CERTISURE FORMATION

PERMIS D’EXPLOITATION

Renouvellement des 10 ans



6 heures | visioconférence | 300,00 € net

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES

1. Identifier les évolutions réglementaires applicables à son établissement.
2. Vérifier les obligations d’exploitation, d’information et de protection du public.
3. Appliquer les règles relatives aux mineurs, à l’alcool et aux stupéfiants.
4. Résoudre des situations pratiques liées à la santé et à l’ordre publics.

PUBLIC CONCERNÉ

Exploitants titulaires du permis d’exploitation ; exploitants justifiant de dix ans d’expérience dans les situations prévues.

PRÉREQUIS

Lire et parler le français.

DURÉE ET ORGANISATION

6 heures sur une journée.
10 h à 12 h 30 ; 13 h 30 à 17 h.

LIEU DE LA FORMATION

Visioconférence en direct via Zoom.

TARIF

300,00 € net de taxe.
Financements possibles.

MÉTHODES ET SUIVI

Présentation orale et supports projetés, échanges, cas pratiques. Présence en direct avec caméra activée.

FORMATEURS

Florian DE VAULX, juriste (Master 2) ; Chloé LABBRUCCI, BTS Hôtellerie-Restauration.
Intervenants qualifiés possibles.

ACCESSIBILITÉ

Ordinateur, Internet et lieu calme.
Adaptations examinées selon les besoins signalés.

CONTACTS CERTISURE

04.65.84.44.34
contact@certisure.com
certisure.com

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

I. Présentation liminaire

• Raison d’être de la formation (art. R. 3332-4-1 du Code de la santé publique).

II. Cadre législatif et réglementaire

• Sources du droit ; organisation administrative et judiciaire ; responsabilités civile et pénale ; délits, infractions et mise en danger d’autrui.

• Dispositions relatives aux débits de boissons dans le Code de la santé publique.

III. Obligations d’exploitation

• Établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, boissons sans alcool, affichages, prix et vidéoprotection.

• Santé publique : ivresse publique, « open bars », « happy hours », mineurs (vente, accueil, vérification de l’âge et sanctions), femmes enceintes, effets de l’alcool et conduite face à un client alcoolisé.

• Interdiction de fumer et sanctions ; stupéfiants et conduite à tenir.

• Ordre public : bruit et tapage, troubles aux abords, alcool au volant, jeux et loteries (interdictions, sanctions).

IV. Mises en situation et évaluation

• Mises en situation sur les obligations d’exploitation ; questions orales et échanges destinés à vérifier la compréhension et l’application des règles.

MODALITÉS D’ÉVALUATION

Observation des mises en situation et questions orales au cours des échanges, sans quiz final formalisé.